

Assemblée Générale de l'ASAN 79 du 29 Janvier 2010

Le 29 Janvier 2010 à 19H15, l'Assemblée Générale de l'Association de Soft Air Niortaise (79 (ASAN 79) a eu lieu au CNPVA du Clou Bouchet sur convocation par courrier de ses membres. Etaient présents à cette Assemblée:

- Labrousse Christophe, mandataire de Porcher Guillaume
- Laitang Laurent
- Renaudeau Jérôme
- Gibault Sébastien
- Pigeau Jean-Louis
- Hamel David
- Foucher Maxime
- Aubineau Jérémy
- Oliveira Miguel
- Prunier Romain
- Bonnoron Olivier
- Drapeau Flavien
- Labrousse Félix
- Mathé Alexandre
- Exposito Vivian
- Venault Anthony
- Lamirault Loïc
- Soulet Aurélien
- Heraud Cédric
- Heraud Thomas

Il a été dressé une feuille de présence signée par tous les membres de l'association présents. Labrousse Christophe préside la séance en qualité de président de l'association. Exposito Vivian assure le secrétariat de la séance en qualité de secrétaire de l'association.

Les statuts ne prévoient pas de quorum. Par conséquent l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour de l'assemblée:

- Adoption des nouveaux statuts et règlements par les adhérents de l'ASAN79
- Comptes et cotisations
- Assurance
- Élection des membres du bureau par les adhérents de l'ASAN79
- Création de groupes de réflexion
- Site et forum internet
- Location de lanceurs
- Billes bio
- Chrony
- O.P.

Le président ouvre les débats par la présentation des membres composant le nouveau bureau, avant de mettre au vote l'élection des membres du bureau, précisé dans l'ordre du jour de l'assemblée.

Après avoir délibéré sur l'élection du nouveau bureau, cette délibération est adoptée à l'unanimité (à la majorité de 20 pour 20 votants)

La délibération concernant l'adoption des nouveaux statuts est adoptée à l'unanimité.

Les comptes de l'association révèlent un compte créditeur de 1372 euros. La cotisation pour adhérer à l'association a été fixée à 20 euros pour l'année et par personne. Un paiement par chèque est demandé. Bénéfice de l'adhésion à l'ASAN79:

- remise de 10% sur les articles en ventes au rayon airsoft de Multifranc (Niort)
- couverture corporelle et matériel via un contrat d'assurance signé avec la MAIF.

Location de lanceurs: proposition d'achat de 2 lanceurs supplémentaires due à la demande importante de locations de réplique. Pour cela il a été proposé l'achat des répliques AK74U et G36C ASG. La décision finale d'achat n'est pas encore prise.

Il a été instauré l'utilisation obligatoire de billes biodégradables (billes bio) lors des parties ayant cours dans le cadre de l'activité de l'ASAN79. Toutefois une tolérance a été accordées afin de permettre aux joueurs d'écouler leur stock de billes non biodégradables.

L'association est propriétaire d'un chrony qui est stocké au domicile de Christophe Labrousse (surnom Toto). Il est mis à disposition de tous les adhérents sur simple demande.

Il a été proposé que les idées entourant la pratique de l'airsoft émanant de n'importe quel adhérent puissent faire l'objet d'un développement libre sur le forum internet de l'association afin de faire progresser la structure de l'association, la structuration des parties, ... L'idée étant la formation de groupes de réflexion autour des suggestions emmenés par l'apporteur de l'idée.

Il a été discuté de la structuration du site internet de l'association. Différentes propositions sont à l'étude.

Enfin le président a expliqué le déroulement de l'O.P. qui aura lieu fin Février. Les détails sont sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Labrousse Christophe

Exposito Vivian